



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2E) DU 18 DÉCEMBRE 2025

Séance extraordinaire (2<sup>e</sup>) de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à vingt heures vingt-trois minutes, le dix-huitième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq (18 décembre 2025), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

#### À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvan Hamelin  
Monsieur Serge Vandal  
Monsieur Jean Lacoursière  
Monsieur Pierre Gagnon  
Monsieur Daniel Beaupré  
Madame Suzanne Béland  
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

#### 1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Ressources humaines
  - 1.3.1 Pompier(ère) permanent(e) - Embauche
  - 1.3.2 Agent(e) à la vie citoyenne - Abolition de poste

#### 2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois

#### 3 Sécurité publique

#### 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

#### 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

#### 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

#### 7 Autres sujets

- 7.1 Varia
  - 7.1.1 École secondaire Paul-le-Jeune - Album et bal des finissants
- 7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.3 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2E) DU 18 DÉCEMBRE 2025

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

##### 1.1 Ouverture de l'assemblée

*Après avoir constaté que l'avis de convocation a été fait, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.*

La session est ouverte à vingt heures vingt-trois minutes (20 h 23), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

*En vertu du règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil, la municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. Il est interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.*

##### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2025-12-274 Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**CONSIDÉRANT** la présence de tous les membres du conseil;

Il est proposé par monsieur Jean Lacoursière, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour, de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire, du 18 décembre 2025, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 1.3 Ressources humaines

###### 1.3.1 Pompier(ère) permanent(e) - Embauche

2025-12-275 **CONSIDÉRANT** la résolution de la municipalité de Lac-aux-Sables numéro 2025-08-168 relative à la vacance au poste de pompier(ère), temps plein;

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection et les entrevues avec trois candidats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité SISEM et du consultant Claude Grenier Ressources humaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Pierre Gagnon et résolu que le conseil procède à l'embauche de monsieur Ryan Young, à titre de pompier temps plein, selon le contrat de travail relatif à ce poste au SISEM, pour une entrée en fonction en janvier 2026.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

###### 1.3.2 Agent(e) à la vie citoyenne - Abolition de poste

2025-12-276 **CONSIDÉRANT** la restructuration au service des loisirs, aux communications et à la vie citoyenne;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** l'adoption des prévisions budgétaires 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil procède à l'abolition du poste d'agente à la vie citoyenne, à compter du 27 décembre 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2 TRÉSORERIE

#### 2.1 Bordereau de dépenses du mois

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 18 décembre 2025.*

*Manuella Perron, OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière*

2025-12-277

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Jean Lacoursière et madame Suzanne Béland;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer, pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux numéros 1277 à 1279;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 18 décembre 2025, au montant de 62 255,31 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 27 056,22 \$;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

*Aucun point.*

### 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

*Aucun point.*

### 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

*Aucun point.*

### 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

*Aucun point.*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 7 AUTRES SUJETS

#### 7.1 Varia

##### 7.1.1 École secondaire Paul-le-Jeune - Album et bal des finissants

2025-12-278

**CONSIDÉRANT** la demande de participation au plan de publicité entourant le bal et l'album de finissants de l'École secondaire Paul-Le Jeune;

**CONSIDÉRANT** la présence de plusieurs sablois et sabloises parmi les finissants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil procède à l'achat d'une publicité d'une 1/2 page pour un montant de 115 \$ dans le cadre de l'album et le bal des finissants 2025-2026, de l'École secondaire Paul-Le Jeune.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

*Monsieur le maire procède à un suivi sur une question posée lors de la séance ordinaire avant de permettre les nouvelles questions.*

Début: 20 h 28

Fin: 20 h 35


#### 7.3 Levée de l'assemblée

2025-12-279

*Monsieur le maire souhaite de Joyeuses Fêtes à tous et à toutes. Soyez prudents dans vos déplacements sur les routes. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 20 janvier. Au plaisir de vous revoir en 2026.*

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la séance soit levée à 20 h 35.

  
M. Yvan Hamelin  
Maire

  
Mme Manuella Perron, OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je YVAN HAMELIN, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 19 décembre 2025.

